

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 14

Buchbesprechung: Bibliographie : de l'entretien des troupes en campagne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cet employé, et de ne lui attribuer que le service déjà assez important et assez varié de l'instruction.

De même, il n'a pas encore été repourvu à la place vacante d'instructeur en chef de la cavalerie. Les fonctions de celui-ci ont été confiées, en 1864, à deux instructeurs de première classe, et par suite, l'on a nommé à nouveau deux instructeurs de deuxième classe et un sous-instructeur.

En admettant même que cette double direction supérieure n'ait pas présenté d'inconvénients apparents, la commission n'en pense pas moins que l'on doit sans plus tarder pourvoir à la nomination d'un instructeur en chef de la cavalerie, cela en vue d'une direction uniforme de l'instruction de la cavalerie, tout comme aussi que l'on doit diminuer le personnel permanent d'instruction de cette arme. Par contre, lorsque le besoin se fera sentir d'un plus grand nombre d'aides pour l'instruction, l'on devrait y pourvoir temporairement par la voie de l'appel au service d'officiers capables de cette arme ou de l'état-major fédéral.

La partie du rapport du Conseil fédéral relative à l'instruction des carabiniers, nous paraît tout particulièrement de nature à devoir fixer l'attention du Conseil fédéral sur cette arme nationale, et cela d'autant plus que, suivant ce qui nous revient, les fonctions d'instructeur en chef de cette arme se trouvent par trop souvent interrompues.

La commission envisage une direction supérieure de l'instruction de cette arme, subissant des interruptions pareilles, comme préjudiciable et inadmissible, et si elle ne formule pas de proposition spéciale en vue d'y remédier promptement, c'est uniquement eu égard à l'organisation projetée des carabiniers en bataillons. Si, comme nous l'espérons, cette question est prochainement résolue, il y aura lieu d'examiner encore l'autre question de savoir, de quelle manière l'on pourra donner aux cadres de carabiniers une instruction plus en harmonie avec celle de l'infanterie, et si, à cet égard, l'instruction des carabiniers ne devrait pas être remise à l'instructeur en chef de l'infanterie, ceci dans l'hypothèse toutefois que l'instruction du tir serait toujours laissée aux instructeurs de carabiniers, bien que, à l'avenir, les carabines et le fusil d'infanterie aient le même calibre et les mêmes munitions.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE. (1)

De l'entretien des troupes en campagne.

Dans sa réunion annuelle à Sion, en 1863, la société militaire fédérale avait mis au concours les questions suivantes :

(1) Die zweckmässigste Art der Feldverpflegung und die Lagergeräthschaften der eidgenössischen Armee. Gekroente Preisschrift von Rudolf von Erlach, Major im eidgenössischen Artillerie-Staffel (Mit einer lithographirten Tafel).

Aarau, 1865.

Quelle est la meilleure manière de pourvoir à la subsistance des troupes en campagne ?

Notre système correspond-il aux exigences ? Quelles modifications y aurait-il à apporter à nos ustensiles de campagne ?

Notre système est-il bon ou bien exige-t-il des changements ?

Monsieur le major d'Erlach a répondu à ces diverses questions dans un mémoire couronné par le jury et livré actuellement par son auteur à la publicité. — Les limites de notre journal nous empêchent à regret de reproduire avec détails les idées contenues dans ce travail ; nous nous bornerons à en retracer le cadre.

La question générale : *Quelle est la meilleure manière d'entretenir une armée en campagne ?* fournit à l'auteur la matière de trois chapitres :

- Mode de fourniture des vivres ;
- Choix des vivres et fixation de la quantité ;
- Emploi et manière de les préparer.

Quant au mode de fourniture l'auteur distingue :

- La fourniture par les habitants ;
- Par l'administration des vivres de l'armée, au moyen de magasins ;
- Par la troupe même, achats et réquisitions ;
- Par une méthode mixte entre les précédentes ;

et il conclut en faveur de magasins permanents ou mobiles, qui, convenablement établis, présenteront toujours le mode le plus régulier et le plus indépendant, mais quelquefois aussi beaucoup de difficultés.

Dans le second chapitre l'auteur se livre à l'étude chimique des principes nutritifs des divers vivres employés.

Comparaison entre les rations de campagne des Autrichiens, Prussiens et Français.

La meilleure nourriture devra consister en une quantité invariable de viande et de pain comme base, puis, suivant la saison, le pays et les circonstances, en légumes, boissons fortifiantes, etc. On choisira toujours de préférence les vivres qui se conservent, qui prennent le moins de volume et contiennent le plus de principes nutritifs.

Le chapitre troisième est consacré à l'examen du nombre des repas, de leur distribution et de la manière de préparer les vivres.

Il faut au moins deux repas réguliers par jour. En cas de marches forcées, ou au moment du combat, le soldat doit avoir l'estomac garni. En temps de paix, le principal repas aura lieu à midi ; en vue de fatigues il se fera le bon matin, et consistera en viande, légume, pain et portion de boisson.

Pour le second repas, soupe grasse avec farine, riz, pommes de terre ou légumes.

Les ustensiles de cuisine doivent être d'un transport facile, la cuisson se faire vite et bien.

Comparaison entre les systèmes autrichiens, prussiens et français.

Le meilleur système consistera à faire suivre les ustensiles de cuisine sur les chars de bagages ou à les faire porter au soldat, de manière cependant à enlever le moins d'hommes possible à leur service.

Le pain pourra être livré par des fournisseurs, ou être fabriqué en régie.

Seconde question : Notre système répond-il à ces exigences ?

Le manque de régularité chez nous provient de ce qu'au lieu d'être transportés par des trains de l'armée, les vivres le sont ordinairement par des chars de réquisition conduits par des bourgeois, et que l'administration n'a pas les moyens nécessaires pour organiser sous une discipline sévère ces colonnes d'approvisionnements. Les guerres que nous pouvons être appelés à soutenir étant seulement défensives(?), il faudrait épargner les ressources du pays, et tirer nos approvisionnements de l'étranger au moyen de conventions avec les fournisseurs.

Le soldat recevant ses provisions en nature et non apprêtées, il doit apprendre à apprêter lui-même ses vivres ; ce sera un grand allègement pour les particuliers appelés trop souvent à loger des troupes.

Quoique les chefs aient le droit d'augmenter à l'occasion et momentanément les rations de campagne, celles-ci sont ordinairement insuffisantes ; il faut plus de viande et de boisson fortifiante, et ne pas désigner d'une manière absolue les espèces de vivres ; ainsi le bœuf et le veau seront souvent avantageusement remplacés par du mouton et du porc frais ou salé ; il faut surtout se conformer aux conditions de température, de saison, etc.

Vient ensuite une discussion sur le nombre et l'heure des repas, selon les circonstances, marches, combats, etc. Dans ce dernier cas, il faut commencer la cuisson le soir et la terminer le matin, de manière à laisser reposer le soldat et à ne pas indiquer à l'ennemi la position des campements ou bivouacs.

Notre système actuel, analogue à celui pratiqué depuis nombre d'années en France, est bon ; il ne demande que quelques modifications. L'auteur voudrait, entr'autres, diminuer les bidons afin qu'ils puissent se placer dans les marmites ; introduire des porte-gamelles en fer léger pour 5 à 6 gamelles. Description d'une monture ou cadre en sapin avec un double-fond en bois dur, compartiments pour les marmites, places pour les poches et écumoirs ; au-dessous, places pour les haches, les porte-gamelles, une provision de vivres ou lé-

gumes. Les troupes fribourgeoises en ont fait l'expérience au grand rassemblement de la Haute-Argovie, et les commandants de compagnie en ont donné les meilleurs témoignages. Quelques observations sur la petite gamelle, le sac à pain et la gourde. La première doit être légèrement cônica, le second moins salissant et plus facile à laver, la troisième moins fragile et d'une plus forte contenance.

Tel est, bien incomplètement rendu, le cadre dans lequel M. le major d'Erlach a su faire entrer une foule de considérations intéressantes. — Nous espérons cependant en avoir assez dit pour engager plusieurs de nos lecteurs à lire in extenso cet utile et intéressant travail.

ACTES OFFICIELS.

Le département militaire de la Confédération suisse aux autorités militaires des cantons.

Berne, 16 juin 1865.

Tit. ,

Les essais de tir, qui ont eu lieu avec la nouvelle munition d'ordonnance à expansion (balle Buholz), ont prouvé qu'avec cette munition et le fusil de chasseur, on ne peut faire usage de l'échelle de hausse que jusqu'à la distance de 600 pas, et que cette échelle doit être changée pour les distances de 600 à 1000 pas.

Maintenant, pour passer à la nouvelle graduation de la hausse avec le fusil de chasseur, et pour pouvoir introduire simultanément avec cette dernière la grande capsule, il est extrêmement à désirer qu'on reprenne bientôt l'ancienne munition de Stauch pour le fusil de chasseur.

C'est pourquoi, nous vous recommandons instamment de n'employer autant que possible, dans les exercices d'école et dans les cours de répétition, que la munition de Stauch, et de la remplacer, dès que vous le pourrez, par la nouvelle munition d'ordonnance.

Nous terminons en vous priant d'annoncer aussitôt que possible au département, l'époque où vous espérez avoir épuisé la munition Stauch.

Agréés, etc.

Le chef du département militaire fédéral,

C. FORNEROD.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

— M. Charles Bürkli vient de faire paraître à Zurich une brochure, sous forme de lettre adressée à MM. les directeurs militaires Ziegler et Stämpfli, dans laquelle l'auteur revient avec beaucoup de verve, dans son argumentation, sur une